



## COMMUNE DE CORNAUX

### Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à :

- **La troisième étape du crédit d'investissement voté en date du 21 juin 2011 prévoyant la construction d'une salle de spectacles et la rénovation des bâtiments communaux sis Fontaines 10 et Clos St-Pierre 1 ;**
  - **Une demande de crédit d'investissement d'un montant de CHF 42'000.00 pour changer les fenêtres du bâtiment communal sis Clos St-Pierre 1**
- 

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

### 1. INTRODUCTION

Lors de la séance du 21 juin 2011, suite à un rapport conjoint présenté par le Conseil communal, la Commission des études et des constructions et la Commission financière, le Conseil général de Cornaux votait un crédit d'investissement à l'effet de construire une nouvelle salle de spectacles, de rénover le bâtiment sis rue des Fontaines 10 et de transformer le bâtiment Clos St-Pierre 1 en créant des appartements dans les locaux de l'administration communale.

Ce projet était présenté sur un crédit d'investissement global, mais devait être exécuté en trois étapes.

A ce jour, les deux premières étapes ont été conduites à leur terme et la troisième est toujours ouverte. Toutefois, la situation qui prévaut à ce jour n'est plus celle qui avait été projetée dans le rapport présenté en 2011.

Les rénovations menées dans le bâtiment Fontaines 10 ont vu l'attribution d'une partie des locaux à d'autres activités que celle escomptée. Au final, l'administration communale n'a finalement pas déménagé et reste à Clos St-Pierre 1. De ce fait, les rénovations de ce dernier bâtiment voyant les locaux administratifs du premier et du troisième étage en appartements ne peuvent être envisagées.

Le Conseil communal demande que votre Autorité se positionne, par un vote, sur la demande d'abroger le crédit de CHF 700'000.00 voté le 21 juin 2011 et de ne pas procéder à la troisième étape précitée.

Toutefois il faut relever que ces transformations comprenaient des travaux d'entretien qui doivent être menés afin de préserver le bon état du bâtiment Clos St-Pierre 1.

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil communal a ouvert un crédit d'investissement de CHF 30'000.00 pour rafraîchir les locaux de l'administration communale et apporter quelques légères améliorations, notamment par un changement des sols dans certains locaux et un nettoyage dans d'autres, un changement des rideaux qui ont plus que vécu et présentent pour certains des trous, conséquents, etc.

Les locataires occupant les logements ont relevé que les fenêtres de leur logement laissaient passer des courants d'air et ne fermaient plus de manière optimale, les obligeant en hiver à mettre des coussins devant ces ouvertures pour contenir le froid.

Le Conseil communal a mandaté l'architecte-conseil de la commune pour un contrôle de toutes les fenêtres du bâtiment. Cette inspection a révélé qu'il fallait prévoir le changement d'un bon nombre de fenêtres qui ne répondent plus à leur mission.

## 2. PROPOSITIONS

Dans un premier temps, il est demandé au Conseil général de se positionner par un vote sur le dossier des travaux accepté en 2011 et de le fermer sans procéder à la troisième phase, qui y est mentionné.

Dans un second temps, il est présenté une demande de crédit d'investissement à l'effet de changer une grande partie des fenêtres du bâtiment situé Clos St-Pierre 1.

Plusieurs entreprises œuvrant dans ce domaine ont été approchées pour obtenir un devis des travaux. Sur la base des documents reçus, il est présenté le tableau suivant :

Nombre de fenêtres et portes-fenêtres à changer	<b>28</b>
Montant HT arrondi	37'600.00
Montant arrondi après rabais et escompte	35'700.00
<b>Montant arrondi après TVA</b>	<b>38'500.00</b>
Divers et imprévus (env. 10%)	3'500.00
<b>Montant du crédit d'investissement TTC</b>	<b>42'000.00</b>

Les offres ont été soumises à la Commission des études et des constructions qui a pu déterminer au final et avec le choix présenté, à quelle firme les travaux seraient attribués après l'acceptation du crédit d'investissement.

## 3. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter les projets d'arrêtés que nous vous proposons ci-après.

Cornaux, le 2 octobre 2017

CONSEIL COMMUNAL